

Prime éco-logis 91

Traitement des données

- Création de compte personnel et renseignement des formulaires de demande -

Objet du traitement

Les données à caractère personnelles recueillies dans le cadre des formulaires de demande de la Prime éco-logis 91 et la création de compte personnel via relover-malin.fr ou via primeecologis91.fr sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la Loi "Informatique et Libertés" modifiée.

Le Conseil départemental de l'Essonne est le responsable de ce traitement de données et la Direction Ville et Habitat est le responsable opérationnel du traitement [RTO].

Il permet au Département d'instruire les demandes dématérialisées de Prime éco-logis 91, d'octroyer les aides, de verser cette aide et d'organiser une communication spécifique sur ses supports le cas échéant.

Base légale

Ce traitement relève de l'article 6 du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et l'article 7 de la Loi "Informatique et Libertés" modifiée, à savoir :

- le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci (art. 6, §1 b du RGPD).

Données traitées

Les catégories de données traitées sont les suivantes :

- Identité et coordonnées des demandeurs
- RIB, déclarations de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation des demandeurs
- Autres justificatifs de propriété, de résidence
- Présentation des projets de travaux envisagés
- Devis et factures relatives aux projets des demandeurs
- Photographies du logement avant/après travaux.

Les données personnelles sont issues des demandeurs eux-mêmes souhaitant bénéficier de la Prime éco-logis 91.

Caractère obligatoire du recueil des données

Toutes les informations demandées sont obligatoires pour la bonne gestion des formulaires et de la demande.

Prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Personnes concernées

Le traitement de données concerne toute personne formulant une demande de Prime éco-logis 91 auprès du Département via renover-malin.fr.

Catégories de destinataires

La Direction Ville et Habitat du Département est le seul destinataire des données.

Transfert des données hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Durée de conservation des données

Les données contenues dans les formulaires de demande de prime éco-logis 91 sont conservées 3 ans après que la demande ait été définitivement traitée.

Conformément aux dispositions des articles L.212-2 et 3 du code du patrimoine, la Direction Ville et Habitat et la Direction des archives départementales de l'Essonne fixent, par accord, les durées d'utilité administrative des données par typologie de documents (DUA) et le sort de celles-ci au-delà de la DUA (tri, suppression, conservation pour des intérêts scientifiques, statistiques ou historiques).

Sécurité

Le Département conduit une gouvernance des données en application du RGPD et de la Loi "Informatique et Libertés" modifiée. De manière générale, il veille notamment à la mise en place des mesures de sécurité suivantes :

- sécurité des postes informatiques du pôle web de la Direction des Systèmes (mot de passe fort et antivirus à jour)
- utilisation du protocole de sécurité https sur les sites internet.

Droits sur les données

Conformément au chapitre III du RGPD et à la section 2 du chapitre V de la Loi "Informatique et Libertés" modifiée, les personnes concernées peuvent accéder et obtenir copie des données les concernant, les faire rectifier ou les faire effacer pour des motifs légitimes. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Pour comprendre leurs droits, le Département les invite à consulter l'article de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur le sujet : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>

Exercice des droits

La Direction Ville et Habitat administre le site internet renover-malin.fr et est donc l'interlocuteur pour toute demande d'exercice des droits des personnes concernées sur ce traitement.

Contactez la Direction Ville et Habitat par voie électronique : contact@renover-malin.fr ou primeecologis91@cd-essonne.fr

Contactez la Direction Ville et Habitat par courrier postal : Conseil Départemental de l'Essonne - Direction Ville et Habitat - Hôtel du Département - Boulevard de France 91012 Evry-Courcouronnes cedex

Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Si les personnes concernées estiment, après avoir contacté la Direction Ville et Habitat, que leurs droits sur leurs données ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation (plainte) à la CNIL.